

## Consulat Général de France à Tananarive

### Demande de Visa de long séjour « VISITEUR » (Ce visa n'autorise pas à travailler ni à étudier en France)

- Frais de dossier: voir notice frais de dossier

#### Liste des documents triés dans l'ordre suivant :

<b>1</b>	Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé : <b>seul le formulaire Schengen dernière version sera accepté</b> (en téléchargement sur le site <a href="http://www.ambafrance-mada.org">www.ambafrance-mada.org</a> )
<b>2</b>	<u>Original + 1 Photocopie</u> : Passeport électronique unipersonnel ayant encore au minimum 1 an de validité + photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
<b>3</b>	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm, dont une doit être collée sur le formulaire
<b>4</b>	<u>Original + Photocopie</u> : <b>Situation personnelle</b> <u>Pour les personnes mariées, divorcées ou veuves</u> : présentation du livret de famille original + photocopie avec, le cas échéant, les pages concernant les enfants dans le dossier <u>Pour les célibataires</u> : acte de naissance traduit en français et ceux des enfants s'il y a lieu ; <u>Pour les enfants mineurs</u> : autorisation parentale du père <b>et</b> de la mère (signatures légalisées) et copie intégrale de l'acte de naissance ou du livret de famille prouvant la filiation + certificat scolaire (année en cours) et, si le visa est sollicité pendant l'été, la réinscription pour l'année scolaire suivante
<b>5</b>	<u>Original + Photocopie</u> : <b>Lettre de motivation précisant les raisons pour lesquelles le visa est demandé</b> ainsi que les conditions du long séjour projeté en France (durée, ressources, conditions de logement, existence d'un lien familial ou privé en France, couverture médicale).
<b>6</b>	Engagement à n'exercer aucune activité professionnelle salariée soumise à autorisation de travail, sous forme d'attestation sur l'honneur signée par le demandeur.
<b>7</b>	<b>Justificatifs de l'hébergement</b> : - Si le demandeur est propriétaire ou locataire en France : bail ou titre de propriété à son nom - S'il est hébergé : lettre d'attestation de l'hébergeant (joindre copie de la carte d'identité ou titre de séjour) accompagnée d'un justificatif de domicile (copie d'un titre de propriété à son nom ou contrat de location...).
<b>8</b>	<b>Justificatifs des ressources financières régulières et suffisantes pour la durée du séjour</b> : - carte bancaire internationale avec relevés de compte à l'appui, 3 derniers bulletins de salaires ou de pensions, devises - ou prise en charge par une personne résidant en France (copie des documents prouvant son niveau de ressources : dernier avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire, titre de propriété, relevés de comptes bancaires...)
<b>9</b>	<u>Assurance médicale</u> <b>couvrant la durée du séjour.</b>

**N.B** : Cette catégorie de visa nécessite un **délai d'instruction d'environ 4 semaines.**